



# Ours noirs :

## Gardez-les à bonne distance de la ferme.

**En tant qu'agriculteur d'expérience**, vous êtes probablement mieux informé sur l'ours noir et son comportement que la majorité des Ontariens et Ontariennes. Vous savez que l'ours noir s'intéresse aux propriétés agricoles quand il est à court de sources naturelles de nourriture. En prenant quelques précautions pour éloigner les ours de votre propriété, vous éviterez d'avoir recours aux armes à feu.

En cas d'urgence, appelez la police ou composez le 911. Pour tous les problèmes d'ours, composez le

**1 866 514-2327**

(1 866 514-BEAR)

TTY 705 945-7641

Pour de plus amples renseignements, consultez notre site Web

[ours.mnr.gov.on.ca](http://ours.mnr.gov.on.ca)

## Ne tentez pas les ours :

- Récolter les fruits et légumes mûrs et ramasser les fruits tombés au sol
- Poser une clôture électrique autour des vergers, ruches, potagers et plants de baies ou entre les cultures et la forêt adjacente
- Poser une clôture électrique avant d'avoir un problème avec un ours. Elle sera plus efficace contre un ours qui n'a pas été conditionné à la nourriture.
- Garder le bétail loin des forêts et des routes migratoires de l'ours
- Assurer que l'aire de mise bas est située dans un espace découvert, à bonne distance de la forêt
- Établir un réseau entre voisins pour se tenir informés sur les ours et leurs déplacements dans le secteur